



le 25 novembre 2008

LE PROJET DU RESEAU

SYNTHESE

Une réforme au service des entreprises

- Une offre de services plus performante à la disposition de tous
- Une communication partagée au service de l'action
- Une meilleure collaboration avec nos partenaires Etat et collectivités
- Des gains de productivité significatifs permettant une réduction de la pression fiscale, en complément des efforts déjà consentis, de 10 % sur 5 ans, et plus si rapprochement ou collaborations avec les CMA

Une réforme au service des territoires

- Garder la capacité de développer les territoires sans les opposer
- Mieux collaborer sur les projets régionaux sans remettre en cause les enjeux de proximité
- Assurer la répartition la plus pertinente possible des outils de compétitivité des territoires

L'ACFCI

- représente seule le réseau des CCI auprès des pouvoirs publics et des médias nationaux,
- gère les projets nationaux,
- assure la fonction de centre de ressources national pour l'ensemble du réseau : informatique, juridique, réglementaire, financier, études et information économique, etc.,
- est garante du bon fonctionnement du réseau, peut l'auditer.

Des CCI régionales

- Etablissements publics de l'Etat composés de chefs d'entreprises élus par leurs pairs au suffrage universel,
- collectent la TATP,
- élaborent la stratégie régionale sur la base des besoins identifiés par les CCIT,
- gèrent les projets régionaux,
- deviendront les employeurs de l'ensemble des collaborateurs consulaires (hors concessions) au cours de la prochaine mandature,
- assurent une fonction de centre de ressources régional pour les CCIT.

Des CCI territoriales et leurs éventuelles délégations suivant le schéma régional d'organisation consulaire

- Maintien du principe de la carte consulaire révisable à chaque mandature,
- établissements publics rattachés à leurs CCIR, composés de chefs d'entreprises élus par leurs pairs au suffrage universel qui élisent un président statutairement vice-président de la CCIR. Le président choisit son directeur général après avis du président de la CCIR.
- identifient et représentent les besoins du territoire, et participent à l'élaboration de la stratégie régionale,
- assurent le contact avec les entreprises,
- interlocuteurs des collectivités et des représentants de l'Etat de leurs territoires avec qui elles peuvent contracter,
- gèrent leurs écoles, leurs concessions et autres équipements à vocation économique,
- préparent le projet de budget et l'adoptent après accord de l'assemblée de la CCIR.